

Ville de Saint Jean de la Ruelle

Le guide de vos démarches

DEMANDE DE BAPTEME CIVIL

Se présenter sur RDV en mairie à l'accueil Etat-Civil, muni des pièces suivantes :

Une copie INTEGRALE d'acte de naissance de l'enfant

Une pièce d'identité pour chacun des parents (Carte Nationale d'Identité ou Passeport)

Un justificatif de domicile pour chacun des parents

La copie d'une pièce d'identité de la marraine et du parrain

Le choix de la date et de l'heure du baptême civil est validé en présence des parents lors du dépôt du dossier

Service Etat Civil : 02.38.79.33.00 – etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr